



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 NOVEMBRE 2022 À LA SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M^e François Bélisle, conseiller municipal (11 h 38 à 12 h 28, 13 h 10 à 14 h 13)
M. Michel Blais, citoyen (départ : 14 h 03)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité

Invités présents : M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (13 h 20 à 13 h 41)
M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 11 h 43)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal (départ : 11 h 56)
M^{me} Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (arrivée : 13 h 16)
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (départ : 13 h 43)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M^{me} Maude Desrosiers, ing. (départ : 13 h 13)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Patrice Dupuis, STTR (départ : 13 h 35)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 12 h 28)
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (11 h 36 à 11 h 53, 13 h 06 à 14 h 13)
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse (arrivée : 11 h 44)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 12 h 40)
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 13h)
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et support organisationnel (arrivée : 11 h 41)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M^{me} Nicole Raynié Basanes, attachée politique – Relation avec la communauté (11 h 43 à 13 h 11, 12h à 13 h 13)
M^{me} Cindy Savard-Tremblay, coordonnatrice – Finances (13 h 13 à 14 h 06)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 11 h 56)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M. Simon Vadnais, directeur par intérim – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 11 h 49)

Absences : M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

M^{me} Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior
M. Mikaël Morrissette, responsable des relations publiques et porte-parole
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h 35. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. Le point 7 « Adaptation budgétaire au déneigement – coupure de 200 000 \$ » passe au 5^e point, le point 5 « Affiche pour appel à la vigilance des automobilistes à la plage Bozo » passe au 6^e point et le point 6 « Circulation des camions lourds » passe au 7^e point. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande une correction au procès-verbal du 25 octobre 2022. Au point 5 « Planification du transport actif et du transport en commun » elle affirme que sa proposition « voulant que les projets d'aménagement en cours de réalisation soient mis sur pause afin de dédier une partie de leur budget à un programme de consultation de la population portant sur l'adhésion au développement des aménagements de mobilité active » ne devrait pas se lire comme étant un arrêt des travaux en cours de réalisation, mais plutôt comme étant une proposition d'utiliser les fonds en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée à ces projets pour financer le programme de consultation. Elle met également l'accent sur le travail en cours de réalisation afin de concevoir un nouveau plan de mobilité. Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est adopté tel que modifié.

4. Programmation quinquennale en sécurité routière PR 19068

Mme Sonia-Karine Larocque présente la proposition de plan quinquennal en sécurité routière. Des orientations sont également demandées en cours de présentation. Elle précise qu'un budget de 100 000\$ par année est disponible pour les mesures temporaires. Mme Larocque explique que les projets inclus au plan quinquennal proviennent de la liste des mesures d'apaisement, de la liste de priorisation de sécurité routière et du PISRMM. La proposition de plan quinquennal porte sur 12 axes d'intervention : 1) écoles sécuritaires et actives, 2) corridors de transport actif pour personnes âgées, 3) quartiers conviviaux, 4) mesures d'apaisement de la circulation, 5) surveillance policière et éducation à la vitesse, 6) campagne de sensibilisation, d'éducation et consultations, 7) sécurité hivernale des piétons, 8) sécurité hivernale des automobilistes, 9) ajouts de trottoirs, 10) ajouts de pistes cyclables, 11) budgets collaboratifs et 12) sécurité routière. Mme Sonia-Karine Larocque présente les 12 axes plus en détail et demande des recommandations au Comité pour certains axes spécifiques. Elle précise également que ce ne sont pas toujours tous les projets qui seront réalisés dans les délais présentés en raison de la possibilité d'obtention de financement en provenance de programmes gouvernementaux. Ces opportunités pourraient bouleverser la priorisation des projets telle que présentée. À cet effet, Mme Larocque propose aux membres du Comité qu'un seul projet émanant du PISRMM soit réalisé

par année, en fonction des priorisations et de la disponibilité des subventions gouvernementales. Cette limite d'un projet par année découle de la disponibilité de la main d'œuvre.

Elle enchaîne avec la présentation de l'axe 4 : mesures d'apaisement temporaire. Cet axe nécessite une recommandation du Comité. Mme Sonia-Karine Larocque explique que l'installation et la désinstallation des mesures d'apaisement temporaires comme les bollards, les dos d'âne et les butoirs impliquent des coûts récurrents élevés. Elle propose deux options alternatives au *statu quo* qui permettent de respecter le budget de 100 000\$ réservé aux mesures d'apaisement. La première consiste à éliminer les butoirs de stationnement sur le boulevard des Chenaux entre la voie ferrée et la rue Chanoine-Moreau, mais de conserver les bollards. La seconde option consiste à éliminer les butoirs de stationnement sur le boulevard des Chenaux entre le boulevard des Forges et la rue Chanoine-Moreau tout en limitant le nombre de bollards à 400.

Après discussion, la recommandation portant spécifiquement sur cet aspect de la présentation a été reportée à une prochaine séance du Comité.

Mme Larocque poursuit en demandant une autre recommandation : est-ce que l'équipe du Génie continue de faire des projets pilotes pour l'ensemble des mesures d'apaisement mises en place? Les projets pilotes étaient réalisés pour des considérations techniques et sociales. D'un côté technique, les mesures courantes sont maintenant bien maîtrisées et leur installation ne génère que peu de critiques. D'un côté social cependant, la question de la réception et de l'acceptabilité demeure. Mme Sonia-Karine Larocque demande donc une recommandation afin d'éviter les projets pilotes pour les mesures les plus courantes (ex. dos d'âne permanents, avancées de trottoir permanentes). Les membres du comité discutent de l'orientation demandée et une recommandation est formulée par MM. Dany Carpentier et Patrice Gingras afin de mettre des mesures permanentes en place dès la première année, pour alléger le budget, lorsque les mesures sont bien maîtrisées par l'équipe du Génie. Ces aménagements pourront être présentés au Comité pour recommandation. Les mesures temporaires ne seront utilisées que pour faire des essais et obtenir les commentaires de la population dans des situations plus particulières.

Mme Sonia-Karine Larocque conclut en présentant les projets de mesures d'apaisement liés à l'axe 4 et demande au Comité s'il recommande l'adoption du plan quinquennal.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande 1) que l'équipe du Génie puisse mettre en place des mesures d'apaisement permanentes plutôt que de faire des projets pilotes lorsqu'elle maîtrise bien ces mesures et de poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement temporaires, dans des situations particulières, lorsque des essais sont requis et qu'il est préférable de recueillir les commentaires de la population, 2) que le plan quinquennal soit adopté, tel que présenté, en tenant compte de la première recommandation et 3) que la recommandation sur les mesures temporaires du boulevard des Chenaux visant le respect du budget de 100 000\$ soit reportée à une prochaine séance. Approuvé à l'unanimité.

Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.

5. [...]

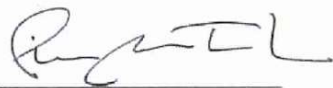
6.

7.

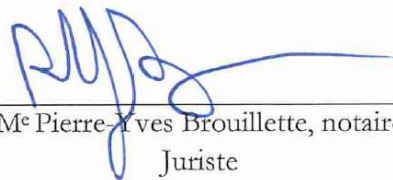
8.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 14 h 13.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste